

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUSSLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 24, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

La réforme des conseils de guerre

Dans une des dernières séances de la session extraordinaire, la Chambre a adopté sans discussion les conclusions d'un rapport de M. Bompard sur la justice militaire. Ces conclusions visent la libération conditionnelle et la réhabilitation des militaires qui ont été condamnés par les conseils de guerre ou par les tribunaux ordinaires.

C'est un deuxième pas dans la voie des réformes, le premier étant l'extension des circonstances atténuantes au code de justice militaire. Il faut espérer que les députés ne s'en tiendront pas là, et qu'ils auront à cœur de se présenter devant les électeurs après avoir complété leur œuvre.

La commission de législation criminelle a compris que les modifications à apporter à l'organisation de la juridiction militaire étaient urgentes ; elle a examiné les différentes propositions de loi dont elle est saisie et a chargé M. Bompard de rédiger un second rapport sur la réduction du nombre des conseils de guerre, sur le secret du vote des juges militaires et sur le recours en cassation.

Ce rapport a été déposé à la fin du mois de novembre sur le bureau de la Chambre et le texte de la loi sera discuté à la rentrée. Il est très modéré et on ne voit pas ce qui pourrait susciter une opposition quelconque à son adoption.

Au nom de la commission, dont il est le rapporteur, M. Bompard demande la réduction du nombre des conseils de guerre. Il y en a vingt-sept actuellement. Une dizaine peuvent être supprimés.

Mais ce n'est pas là une simple économie réclamée. C'est un premier pas vers l'indépendance des parquets militaires vis à vis du commandement, en ne laissant pas les rapporteurs sous les ordres exclusifs du commandant de la région. Ils gagneront en indépendance, n'étant plus les subalternes directs autant que disciplinés de celui qui ordonne les poursuites.

Le rapport de M. Bompard vise ensuite le secret du vote. Actuellement, d'après l'article 131 du code de justice militaire, le vote des juges des conseils de guerre a lieu à haute voix, en commençant par le grade inférieur. Le législateur a voulu garantir ainsi l'indépendance des juges et sa pensée est d'autant plus manifeste qu'il a supprimé la disposition de la loi de brumaire an V qui les faisait délibérer en présence du commissaire du pouvoir exécutif.

Il a fort justement paru à la commission que cette indépendance devrait être mieux assurée encore étant donnés les rapports de subordination qui existent entre les grades inférieurs et le colonel-président qui a pu laisser percer son opinion, même involontairement.

Le vote au scrutin secrets s'impose peut-être plus pour les juges militaires que pour les magistrats professionnels.

La troisième partie du rapport porte sur un point plus important encore que les précédents : Il organise les pourvois devant la cour de cassation. Aux termes de

la loi 1857 ce pourvoi était interdit et le droit de juger si les arrêts des conseils de guerre étaient bien pris conformément à la loi appartenait aux conseils de révision composés de membres qui ne connaissaient pas mieux la loi que les membres du conseil de guerre aussi leur efficacité est-elle contestable et l'on peut dire que cette organisation qui confie à des militaires seuls le droit de juger les pourvois fondés sur la violation de la loi, est tout à fait normale si l'on considère soit les législations étrangères, soit les principes de notre droit français.

A l'étranger, les pourvois contre les tribunaux militaires pour violation de la loi sont examinés par les tribunaux qui comprennent, au moins pour partie, des personnes ayant fait des études juridiques. Les « Sénats » placés auprès du tribunal d'empire militaire allemand comprennent à la fois des officiers supérieurs et des magistrats militaires aptes aux fonctions de juges et cette aptitude est constatée par une longue série d'épreuves difficiles.

En Belgique le président de la cour militaire est un magistrat ayant rempli pendant dix ans des fonctions judiciaires. — En Autriche, quatre juges sur six sont des « auditeurs supérieurs », magistrats militaires. — En Italie, des conseillers d'Etat et des conseillers de cour d'appel siègent au tribunal supérieur de guerre et de marine.

Enfin si les principes de notre droit public autorisent l'institution de juridictions spéciales pour certaines professions, c'est sous la réserve qu'elles seront toutes contrôlées par une cour de cassation unique, organe de la souveraineté nationale, chargée de maintenir l'unité de direction dans les appréciations variées de la jurisprudence, de régler les conflits d'attributions qui peuvent s'élever entre les différentes juridictions, de protéger aussi contre toute atteinte les droits inviolables de l'accusé et les garanties que la loi assure à tout citoyen.

On voit par l'exemple des pays étrangers essentiellement militaires, comme l'Allemagne que l'on peut sans danger pour la discipline adopter les mesures proposées par M. Bompard au nom d'une des commissions les plus importantes de la Chambre et qui seront certainement défendues par le gouvernement.

Cette réforme aura en outre une heureuse conséquence financière en se traduisant par une économie notable par suite de la suppression des conseils de révision et de la diminution du nombre des conseils de guerre. On peut dire qu'elle est inattaquable et seuls les fervents de l'obstruction pourraient essayer de la combattre. La majorité républicaine tiendra à honneur de l'adopter.

A. Z.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 21 janvier 1902

M. Mesureur, vice-président préside.
La Chambre continue la discussion générale du budget des affaires étrangères.
M. Boni de Castellane demande au ministre quel est son programme de politique étrangère.
M. d'Estournelles défend ce programme de politique extérieure qu'a appliqué jusqu'à ce

jour le gouvernement. Il fait l'historique des diverses affaires qui se sont passées durant cette année en Europe notamment en Turquie et trouve que le rôle de la France a été excellent.

M. Dubief, rapporteur trouve que le ministre des affaires étrangères a trop de fonctionnaires ; il en demande la diminution.

Diverses économies sont également proposées : puis après quelques observations au sujet de Terre-Neuve, la séance est levée.

Séance de l'après-midi

La Chambre reprend la discussion du budget des affaires étrangères.

M. Etienne prononce un long discours qui est la justification de la politique coloniale : pour l'heure, tout est pour le mieux. M. Etienne cependant désire l'extension de notre domaine colonial.

M. Delcassé répond aux diverses questions qui ont été soulevées au cours du débat.

La Chambre décide le passage aux articles. Sur le chapitre 1^{er}, M. Lagasse réclame la suppression du service du protocole.

Après quelques mots de M. Dubief rapporteur qui déclare qu'il importe de faire cesser les divers empiétements du protocole, M. Lagasse retire son amendement.

Le chapitre 1, 2, 3 sont adoptés.
M. Dubief demande la suppression du chapitre 4 relatif à l'ambassade du Vatican.

M. Delcassé repousse cette proposition qui est en effet rejetée par 341 voix contre 206.
Et la séance est levée.

Séance du 22 janvier 1901

M. Aynard, vice-président préside.
La Chambre s'occupe de la question des mélasses.

M. Lasies demande la suppression du boni de 14 0/0 sur les mélasses.

M. Dansette, député du Nord appuie le projet de la commission.

M. Caillaux expose que les conséquences seront plus avantageuses pour le Trésor si le projet de la commission est adopté.

M. Castelin est opposé au projet.
Un contre-projet tendant à établir un droit sur les mais envoyés à la distillerie est déposé.

Mais ce projet est disjoint de celui des mélasses.

M. Ribot demande que l'application de la nouvelle loi soit retardée jusqu'au 1^{er} septembre 1902.

Mais cette proposition est rejetée par 366 voix contre 207.

L'article unique du projet de la commission est voté par 403 voix contre 88.

La Chambre décide ensuite qu'une séance extraordinaire aura lieu samedi prochain.
Et la séance est levée.

SÉNAT

Séance du 21 janvier 1902

M. l'amiral de Cuverville développe son interpellation relative à l'arrêté de M. le ministre de la marine supprimant la célébration des cérémonies catholiques à bord des bâtiments de la flotte.

M. de Cuverville dit que le ministre a eu tort, car les marins sont profondément attachés à leurs croyances catholiques.

M. de Lanessan répond à l'amiral que la liberté de conscience doit être placée au-dessus de tout : sur les bâtiments de la flotte, tout le monde était obligé de se soumettre aux cérémonies catholiques, ce qui pouvait déplaire à certains.

Un ordre du jour approuvant les déclarations du ministre est voté par 181 voix contre 25.
Et la séance est levée.

EN CHINE

La légation de France a été informée qu'un prêtre français nommé Julien et deux convertis des missions étrangères ont été tués dans un village au nord de Fouai-Si dans la nuit du 16. Les fonctionnaires chinois affirment que le meurtre a été commis par des voleurs et n'est pas le résultat d'une démonstration antichrétienne.

Dès qu'il a appris le meurtre du Père

Julien, M. Beau ministre de France, a fait savoir au prince King qu'il attendait pour se rendre à l'audience impériale que le gouvernement chinois ait donné des preuves qu'il avait pris des mesures sérieuses pour fournir à la France les réparations nécessaires et pour réprimer les troubles.

Au Transvaal

Les opérations Anglaises

Une dépêche de lord Kitchener datée de Johannesburg, du 20 janvier, dit que les pluies continuelles pendant cette semaine ont interrompu les opérations. Cependant les Anglais continuent la ligne de blockhaus vers le nord-est du Transvaal. Cette ligne servira de base pour les colonnes mobiles qui vont être lancées. La ligne de blockhaus d'Harrismith à Bethlehem, dans l'Orange, a été complétée.

Le général French rapporte que l'ennemi, au nord-est de la colonie du Cap, est réduit à environ 150 hommes en groupes détachés sous les ordres de Fouché et de Myburg. Environ 130 hommes, sous les ordres de Wessels, se sont échappés à l'ouest de la ligne de Stromberg à Sterkstroom.

L'ennemi, dans le sud-ouest, est pourchassé vers le triangle Carnarvon, Fraserburg, Williston. Il y a de petits détachements boers au nord de l'Orange et au nord de la ligne de Tabancho. Ces petits détachements sont poursuivis par des colonnes anglaises.

Dans l'est du Transvaal, l'ennemi est dispersé à la suite des récentes opérations. Dans l'ouest du Transvaal, lord Methuen est parti de Vryburg le 13, se rendant vers Ventersburg dans le but d'opérer contre Delary et contre Kemp.

INFORMATIONS

La réforme de l'enseignement secondaire

La commission de l'enseignement s'est réunie mardi sous la présidence de M. Ribot, et a reçu communication d'une longue lettre du ministre de l'instruction publique et une série de propositions constituant un plan de réforme de l'enseignement secondaire.

Ces propositions avaient été étudiées préalablement dans une série de conférences que MM. Ribot et Léon Bourgeois avaient eu avec le ministre, et dans lesquelles un accord s'était établi. Cet accord a été ratifié par la commission.

M. Ribot va faire un rapport supplémentaire, auquel il annexera la lettre et le plan de réforme du ministre, de manière à permettre à la Chambre de consacrer l'accord intervenu.

Le ministre règlera ensuite les détails de l'exécution, de concert avec le Conseil supérieur de l'instruction publique, et la réforme pourra être appliquée au début de la prochaine année scolaire.

Le service de deux ans

La commission de l'armée, qui avait approuvé, avant la fin de la session extraordinaire de 1901, la partie du rapport sur la loi de deux ans dans laquelle M. Rolland exposait et justifiait les principes nouveaux introduits dans la loi sur le recrutement, en a examiné hier, la seconde partie, indiquant par quelles dispositions pourrait être atteinte la réalisation de ces principes.

La commission a approuvé dans ses grandes lignes le travail de son rapporteur. Elle

y apportera cependant encore des modifications de forme. Elle se réunira mercredi matin pour en fixer les termes définitifs.

Le vin aux soldats

M. Paul Narbonne, député de l'Aude, vient de déposer l'amendement suivant à la loi des finances (budget de la guerre, dépenses ordinaires) : chapitre 25, porter à 5.000.000 le chiffre de 317.000 (article 26 du budget de 1901) crédit spécial voté par le Parlement pour « vin, bière et cidre » à distribuer aux troupes à titre d'indication, invitant le gouvernement à étudier la question de l'introduction du vin dans la ration journalière. Cette somme de 5.000.000 ayant pour objet l'application régulière et générale de cette mesure.

Cet amendement est contresigné par MM. Theron, Senescail, Dujardin-Beaumetz, docteur Ferroul, députés de l'Aude.

Congrès pour la paix

La Ligue internationale de la Paix et de la Liberté tiendra un Congrès le dimanche 25 janvier 1902, au Foyer du Peuple (Université populaire du dix-septième arrondissement), 8 place Boulnois, à Paris, à neuf heures et demie du matin et à deux heures et demie de l'après-midi. Les quatre questions suivantes ont été mises à l'ordre du jour de cette assemblée :

- 1° Des modes de développement du mouvement pacifique ;
- 2° Intervention des pacifistes dans les élections législatives ;
- 3° Des moyens de résoudre sans violence les conflits sociaux ;
- 4° Questions à proposer aux Congrès de la paix de 1902.

Le Centenaire de Victor Hugo

On commence à s'occuper, à l'Hôtel-de-Ville, des prochaines fêtes du centenaire de Victor Hugo. L'Etat se bornera à organiser : 1° Le matin de la fête, une cérémonie officielle au Panthéon, cérémonie d'un caractère sévère et qui pourra être suivie d'un défilé de la jeunesse des écoles ; 2° Le soir du même jour, une représentation d'œuvres de Victor Hugo, à la Comédie-Française.

À l'Hôtel-de-Ville, il n'y aura pas moins de trois fêtes : la première serait donnée l'après-midi du même jour de la cérémonie du Panthéon ; un lunch serait servi dans les salons, décorés et illuminés, aux invités de la municipalité. Le lendemain, réception dans les mêmes salons d'un nombre un peu plus considérable d'invités, 1.000 à 1.200 ; comédie et concert ; puis, quelques jours plus tard, troisième réception, suivie de concert et bal, les salons étant cette fois grands ouverts comme pour les fêtes ordinaires de l'Hôtel-de-Ville. Enfin, un de ces trois jours, il y aurait kermesse populaire sur une grande place de Paris.

Assassinat de deux Officiers

Un télégramme expédié de Duveyrier à Oran, donne les détails complémentaires suivants sur l'assassinat du capitaine Gra-

tien commandant d'armes à Duveyrier, et du capitaine de Cressin :

Partis le 20, vers midi, pour une promenade à cheval, ils ne rentrèrent pas à l'heure habituelle. La garnison de Makhzen et une compagnie montée ainsi que des spahis partirent le lendemain matin à leur recherche avec un lieutenant des affaires indigènes. On découvrit les cadavres des deux officiers, nus, dans le Djebel-Oulad-Abdallah, avec leurs chevaux tués près de leurs cadavres. A leurs pieds, le chien du capitaine Gratien, épargné par les assassins, était resté fidèlement près des corps et a été ramené avec les cadavres. Le capitaine Gratien a été tué de deux coups de feu, un à la cuisse et un au côté droit. Le corps était meurtri de nombreux coups de matraque. De Cressin avait reçu un coup de feu entre les deux épaules. Les assassins présumés sont des chasseurs de Oulad-Abdallah, qui les auraient suivis et fassillés à bout portant dans un endroit propice. Le lieu du crime est appelé Nmah-Beni-Noucif.

Le canal Isthmique

Le rapport de la commission du canal mentionne la correspondance échangée entre la compagnie de Panama et, notamment, un télégramme du 9 janvier, offrant la cession totale de la propriété et des droits de la compagnie du Panama, moyennant 40 millions de dollars, et ajoutant que l'offre restera valable jusqu'au 4 mars 1903. Le rapport estime que le prix demandé représente bien la valeur des propriétés et des droits. Il calcule que la construction du canal par le Nicaragua coûtera 45,630,704 dollars de plus que la construction du canal de Panama.

Après la remise au président Roosevelt du rapport de la commission du canal isthmique, rapport favorable à l'offre de la compagnie du canal de Panama, M. Hay, secrétaire d'Etat, a entamé des négociations avec le gouvernement colombien pour la signature du protocole assurant l'Amérique des privilèges nécessaires à l'exécution du plan du canal au cas où le congrès approuverait le rapport de la commission.

Le futur Empereur du Japon

Le *Matin* donne des détails sur une singulière cérémonie qui a eu lieu, il y a quelques semaines, au Japon. Le prince Michi, futur souverain des Etats du Mikado, ayant atteint le cent vingtième jour de son existence, et, selon l'usage consacré, mangé sa première bouchée de riz. Toute la cour, tous les hauts dignitaires de la Couronne assistaient à la cérémonie, qui, paraît-il, s'est fort bien passée. Déjà, deux mois auparavant, le prince Michi avait eu à subir une autre épreuve réglementaire. Son grand père, l'empereur actuel, lui avait solennellement remis un sabre que deux nourrices avaient eu de la peine à porter. La coutume impériale du Japon, est en effet, formelle : à l'âge de deux mois, le futur mikado doit subir l'épreuve du sabre, et à quatre mois il doit subir celle du riz. Ce n'est qu'après

qu'il est digne de régner sur le Japon. Le prince Michi est maintenant digne d'être empereur.

Le condamné Brière

Brière vient d'adresser au président de la République une supplique ainsi conçue :

Monsieur le président, j'ai l'honneur de solliciter de votre faveur et de votre bienveillance la commutation de ma peine prononcée par la cour d'assises de l'Eure-et-Loir le 23 décembre en telle peine qu'il vous plaira de fixer. Je suis innocent du crime qui m'est reproché et vous ne voudrez pas, monsieur le président, faire exécuter un innocent.

Votre dévoué serviteur.

LOUIS-EDOUARD BRIÈRE.

Tirages financiers

Obligations de la Ville de Paris 1892
Le numéro 157.036 gagne 100.000 fr.
Le numéro 4 833 gagne 50 000 fr.
Les numéros 125.048 et 558.118 gagnent chacun 10.000 fr.
30 numéros gagnent chacun 1.000 fr.

CHRONIQUE LOCALE

Vote de nos députés

Sur le chapitre 4 du budget des affaires étrangères, comportant le maintien de l'ambassade du Vatican (chiffre 5.559.400 fr.), les votes de nos députés se sont répartis de la façon suivante :

Pour : MM. Lachize et Rey.

Contre : M. Vival.

Concours d'animaux gras

A CAHORS, LE 1^{er} FÉVRIER 1902, JOUR DE FOIRE SUR LA PLACE THIERS

Primes à distribuer au nom du Gouvernement de la République

Allocation de l'Etat. 375 francs

Bêtes à cornes. — Bœufs et Vaches

- Prime de 150 fr. de la Ville de Cahors.
- 130 fr. de la Société.
- 120 fr. —
- 110 fr. —
- 100 fr. —
- 90 fr. —
- 85 fr. —
- 80 fr. —

Bêtes à laine. — Moutons et Brebis. (Lots de trois têtes)

- Prime de 45 fr. de la Société.
- 40 fr. —
- 35 fr. —
- 30 fr. —
- 25 fr. —
- 20 fr. —
- 15 fr. —
- 10 fr. —

Et 4 primes supplémentaires de 10 fr.

Total 1.125 fr.

Les Concurrents aux primes de bêtes à corne et bêtes à laine grasses devront les

avoir engraisées et les posséder depuis trois mois au moins avant le jour du Concours.

Les animaux devront être rendus sur le Champ de foire à une heure précise.

Les bêtes à laine devront être par lots de 3 têtes et fraîchement tondues. — Les propriétaires engraisseurs pourront seuls prendre part au Concours.

CAHORS

La dépopulation

L'Officiel du 21 janvier publie l'arrêté instituant une commission extraparlementaire à l'effet de procéder à une étude d'ensemble sur la question de la dépopulation et de chercher les moyens les plus pratiques de la combattre.

M. Emile Rey, député de Cahors, est désigné pour faire partie de cette commission.

Cours publics de la Mairie

Samedi, 25 janvier, à 8 h. 1/2 du soir, M. Cahier commencera une nouvelle série de causeries sur : *L'Industrie de l'alcool*.
Sujet de la 1^{re} causerie : *La distillation*.

Musée de Cahors

Par arrêté préfectoral, M. Roubaud, professeur de dessin au Lycée Gambetta, est nommé conservateur du Musée de Cahors, en remplacement de M. Calmon, décédé.

Théâtre des Variétés

DIRECTION DONVILLE. — ALLÉES FÉNELON

Jeudi 23 janvier 1902

A LA DEMANDE GÉNÉRALE : GRAND SUCCÈS

Gogosse, drame en 4 actes de M. Donville.

Les aventures de Flammeche, folie à travestissement en 1 acte.

Grande scène de magnétisme.

Prix et heure ordinaires, la salle est chauffée.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DES 23 ET 26 JANVIER
De 3 à 4 heures. *Allées Fénelon*
Allegro Militaire, St-Saëns.
Le Dieu et la Bayadère (ouv.), Auber.
Les Patineurs (valse), Waldteufel.
La Fille du Régiment (fantaisie), Donizetti.
Retraite Espagnole, X.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 21 au 23 janvier 1902
Mariages
Molinier, Alfred-Jean, cordonnier et Conquet, Angèle, s. p.
De Valon, Joseph-Pierre-Raymond, capitaine au 4^e zouaves et De Valon, Claire-Louise-Eugénie-Napoléone, s. p.
Décès
Pécal, Jeanne, Vve Montaudié, 85 ans, s. p. impasse de la Citadelle, 2.
Calvet, Jean-Pierre, terrassier, 75 ans, à l'hospice.

LE PAYS

DES

CHIMÈRES

ADAPTÉ DE L'ANGLAIS

PAR BÉNÉDICT-HENRY RÉVOIL

II

Le départ

— Vous avez deviné, Monsieur, je me nomme Donatus Kuik, fils d'un fermier de Natten Haersdonck, dans le Brabant, savez-vous ? Ma tante vient de mourir, et j'ai hérité de son bien, pour une fois ; mais la somme n'était pas suffisante pour mon ambition, sais-tu ? et je me suis dit que je m'en irais à la conquête de l'or. Quand je reviendrai, je m'unirai soit à Hélène, la fille du notaire, ou bien à Trina, l'unique enfant du bourgmestre. Je m'adresse-rais au besoin à la fille du châtelain de chez nous. Baste ! qu'importe, j'aurai assez d'or pour acheter tout le pays, si bon me semble.

Jean avait écouté ce verbiage en haussant les épaules. Il se retourna enfin du côté de Victor qui n'avait point cessé de regarder le

rivage, et commença à le railler doucement sur son affection pour Lucia.

Donatus vint interrompre la conversation des deux camarades en leur montrant un papier imprimé.

— Messieurs... fit-il.

— Laissez-nous tranquille mon brave homme. Vous abusez de notre bonté, murmura Jean avec aigreur.

— Pardon ! je voudrais seulement savoir ce que c'est que ce chiffon de papier que j'ai dans la main.

— Parbleu ! un billet de la Banque d'Angleterre qui vaut cinq livres sterling, autrement dit cent vingt-cinq francs.

— Je craignais que le juif qui m'a changé mes valeurs n'eût abusé de ma bonne foi.

— Avez-vous beaucoup de ces billets ?

Le paysan, regardant d'un air de défiance les matelots, murmura aux oreilles des deux amis :

— Il m'en reste quatre : c'est tout ce que j'ai eu de mon patrimoine, les frais payés. J'aurais pu placer ces 500 fr. et en retirer l'intérêt à cinq pour cent chez le banquier de notre village, mais qui peut dire ce qui serait arrivé, savez-vous ? D'ailleurs nous verrons là-bas ! Une supposition qu'il n'y ait rien en Californie, et que ces farceurs de la Compagnie française nous aient fourrés dedans : avec cette somme là je ne mourrai pas de faim, sais-tu ?

Au moment où Donatus Kuik s'exprimait ainsi, le canot accostait le navire. Il n'était que temps pour les trois émigrants de monter à

l'échelle. Le *Jonas* avait cargué ses voiles, et la brise qui fraîchissait l'emportait à la mer.

Un coup de canon retentit. C'était le signa d'adieu du brig à la ville d'Anvers, dont l'artillerie répondit à ce salut. Les matelots agitaient leur couvre-chef ciré, les passagers poussaient des hurras auxquels la foule accourue sur le quai répondait par ses cris.

Donatus Kuik mêlait sa voix énergique à celle de ceux qui l'entouraient. Il tressautait comme un fou, et on l'eût pris pour tel si l'on eût fait attention à lui, au milieu du mouvement d'un départ. Seulement, comme il poussait celui-ci, celui-là, il recevait des bourrades multiples auxquelles il ne semblait pas faire attention.

Le paysan se dirigea vers les deux amis, qui n'avaient point cessé de chercher du regard ceux qu'ils avaient laissés sur le rivage et vers lesquels leur cœur les portait.

— Holà ! camarades, pardon, Messieurs, veux-je dire.

— Qu'est-ce ? que voulez-vous ?

— Savez-vous que dans la cabine de troisième classe, il n'y a pas un seul passager qui me comprenne ? Ils sont tous bêtes comme des oies et ne connaissent pas le flamand.

— Eh bien ! qu'est-ce que cela peut nous faire ? Laissez-nous tranquilles.

Donatus Kuik obéit à cette adjonction, mais il murmura entre ses dents :

— Ces messieurs des villes sont des orgueilleux. J'ai des bras plus solides que ces garçons pour creuser les placers, et j'y trouverai certainement plus d'or qu'eux. Si mes compatrio-

tes ne m'adressent pas la parole et ne répondent pas à mes questions, il faudra donc me coudre la bouche. N'importe ! vive la Californie !

Et tournant sur lui-même, comme s'il eût été toupie, il leva les bras et se jeta au milieu d'un groupe qui s'abandonnait à la joie.

A ce moment-là Anvers n'était plus visible, et le *Jonas* luttait contre les vagues soulevées par la brise.

— Viens, ami, dit Jean à Victor. Descendons dans notre cabine pour arranger nos effets.

— Je te suis, cher ami. Allons d'abord boire au succès de notre voyage.

Tandis que les deux camarades, assis près de la cantine, portaient la santé de leurs parents, le *Jonas* descendait l'Escaut et venait jeter l'ancre à Callao, afin d'attendre la nouvelle marée montante.

Quoique doué d'un air très rébarbatif, le capitaine du brig de la Compagnie française se montrait d'une extrême amabilité pour ses passagers : il s'efforçait de leur faire passer gaiement leur soirée en leur distribuant du tabac, du vin et des liqueurs, si bien que tout ceux s'en allant avec lui en Californie ne cessaient de crier : *Vive le capitaine !* quand celui-ci se promenait au milieu d'eux sur le pont.

Pendant que ceci se passait, les matelots échangeaient entre des coups d'œil significatifs, comme s'ils se fussent demandé ce que signifiait un pareil changement de la façon d'agir de leur maître à bord.

Arrondissement de Cahors

CABRERETS. — Foire. — Notre foire, malgré sa coïncidence avec plusieurs foires des environs, a été très bien approvisionnée en bœufs, brebis et cochons. Vente active sans augmentation de prix.
Poulets, 60 c. le demi-kilo; lièvres, 1 fr. œufs, de 0,90 à 1 fr. la douzaine; perdreaux, de 1,70 à 1,90 la pièce.

PÉLACOY. — Foire. — Notre foire, favorisée par un temps superbe, avait attiré beaucoup de monde. Le foirail des bœufs et des brebis était bondé. Il s'y est traité pas mal d'affaires aux anciens prix.
Poulets, 50 à 60 c. la livre; 0,90 à 1 fr. la douzaine; lièvres, de 0,90 à 1 fr. la livre.

Arrondissement de Figeac

CARAYAC. — Accident. — Le domestique du sieur Pezet, de Carayac venait de chercher une charretée de tuiles. Arrivé à un endroit où le talus du chemin est très élevé, les bœufs se mirent à reculer et la charrette roula dans le talus.
Heureusement les bêtes n'eurent aucun mal. Une centaine de tuiles seulement furent cassées.

Arrondissement de Gourdon

LES QUATRE-ROUTES. — La Réunion du comité radical. — Samedi soir la réunion du comité radical a eu lieu à sept heures et demie dans la salle du comité. Près de deux cents citoyens venus des environs ont répondu à l'appel.

M. Gouygou, président, en quelques mots, expose le but de la réunion, et présente le conseiller général du canton de Vayrac. Il démontre que le député provisoire de l'arrondissement est déchu de la confiance des républicains par les garanties qu'il n'a cessé de donner au parti clérical. M. le Président annonce en outre à l'assemblée que les élections du conseil général dans le canton de Martel vont être annulées par le Conseil d'Etat et que M. Miret continuera la lutte contre le rétrograde Lachèze. Les applaudissements de toute la salle saluent cette nouvelle qui donne un ferme espoir que le canton de Martel sera enfin débarrassé du représentant de la réaction.

M. Malvy prend ensuite la parole en excellents termes, il développe le programme radical, parle de la loi sur les associations, du péril clérical, des retraits ouvrières et de l'impôt sur le revenu.

Cette conférence est très bien accueillie par tous les auditeurs républicains qui applaudissent vivement l'orateur.

Le comité exprime le désir que M. Malvy soit candidat aux prochaines élections législatives.

MARTEL. — Tirage au sort. — Mardi ont eu lieu, dans notre ville, les opérations

du tirage au sort. Il y a eu 97 conscrits. L'entrain et la gaieté n'ont cessé de régner entre les conscrits.

MARTEL. — Contributions indirectes. — M. Lasjunies, commis principal à Martel est nommé receveur à Olliegues (Puy-de-Dôme).

GRAND AVANTAGE.

Un remède que les enfants prennent par gourmandise.

Ne vous livrez pas au désespoir si vous avez essayé quelque remède pour une personne de votre famille et que vous n'avez pas été satisfait des résultats obtenus. Profitez de l'expérience des autres comme il est dit, par exemple, dans la lettre suivante :

Arras, 26 Avril 1901
Messieurs. Nous vous adressons nos remerciements pour les bons résultats obtenus de l'Emulsion Scott. Nos enfants, très difficiles cependant l'absorbaient avec le plus grand plaisir. Notre



Fillette DELOBEL

fillette, âgée de 8 ans, sujette à s'enrhumer, toussait constamment; nous lui avons fait suivre cet hiver l'emploi de votre préparation et elle n'a pas souffert une minute de cette toux cavernieuse, exténuante, qui faisait mal à entendre. Le mieux produit par l'Emulsion Scott nous engagea à en donner à nos autres enfants. Notre seconde fillette de 4 ans qui ne voulait absorber aucune nourriture, mange bien maintenant et profite. Quant à notre petit garçon, âgé de 18 mois, qui souffrait atrocement des dents, pleurait toute la nuit, il se fortifie beaucoup et perce ses dents sans le moindre mal.

Tous trois sont donc guéris et possèdent des mines superbes. Votre Emulsion Scott a, comme toujours, très bien réussi. Delobel.

Quand vous avez besoin d'un remède de famille pour combattre la déperdition des muscles et des forces, pour guérir toux, rhumes, affections de la gorge, des poumons, et pour ramener la santé à un membre de votre famille, rappelez-vous le remède de choix, l'Emulsion Scott, vous vous trouverez très bien de son emploi. Il est toujours nécessaire en achetant d'insister pour avoir la véritable préparation, reconnaissable à notre marque de fabrique de l'homme tenant un gros poisson sur son épaule. N'expérimentez pas de remèdes à bon marché mais sans efficacité. Fiez-vous toujours aux préparations authentiques comme l'Emulsion Scott, préparations recommandées par le Corps médical et

ayant prouvé leur mérite partout où elles ont été essayées.

L'Emulsion Scott se trouve dans toutes les bonnes pharmacies. Un échantillon d'essai fac-similé de nos flacons sera envoyé franco contre 0 fr. 75 de timbres adressés à MM. Delouche et Cie, 2 Place Vendôme, Paris.

BULLETIN FINANCIER

Malgré la moins bonne tenue de certains fonds d'Etats étrangers, le marché de nos rentes est plus satisfaisant.

Par le fait des demandes suivies du Comptant, notre 3 0/0 a passé le 100,20 à 100,32; le 3 1/2 0/0 de 102,10 à 102,25.

Les Sociétés de Crédit sont fermées avec demandes actives; le Crédit Foncier se traite à 735; le Comptoir National d'Escompte à 587; le Crédit Lyonnais est recherché à 1042 et la Société Générale à 608.

Pas de changement dans les cours de nos Chemins, le Lyon est à 1550 et le Nord à 1950.

Les Wagons-Lits sont à 282.

La souscription aux nouvelles actions privilégiées s'est poursuivie dans de bonnes conditions, les actionnaires actuels ayant trouvé avantage à profiter du privilège qui leur était offert.

Le Suez est à 3772.

L'Extérieure recule à 77,25; l'Italien à 99,45; le Portugais cote 27,35; le Russe 3 0/0 1891, 85,80; le Turc D reprend à 25,65 et la Banque Ottomane, 554.

A Bruxelles — La C^o Nationale Financière Capital est à 126 et la dividende à 260. Les Aciéries d'Anvers Capital cotent 128,50 — La Belge Roumanie de Transport est à 60 fr. et la Part de Fondateur à 39,50.

LA PHLÉBITE

Voulez-vous vous mettre à l'abri de l'embolie, l'accident le plus terrible de la phlébite? Si vous y avez échappé, voulez-vous éviter les enflures persistantes, les engourdissements, l'impotence qui résultent si souvent des phlébites anciennes? Prenez à chaque repas un verre à liqueur d'Élixir de Virginie qui rétabira la circulation et fera disparaître toute douleur. Le flacon, 4 fr. 50, franco. Paris, 2, rue de la Tacherie. Envoi gratuit de la brochure explicative.

LE JOURNAL DU LOT EST EN VENTE à Cahors

Chez M. HERBLIN, au kiosque de la place d'Armes.

- M^{me} LAVAL, buraliste, boulevard Gambetta.
- Mlle Euphrasie IMBERT, marchande de journaux, à côté de la Mairie.
- Mlle MOLINIÉ, buraliste, rue de la Mairie.
- M^{me} V^e VALLIER de BY, buraliste, rue de la Liberté.
- M. FREICHE, buraliste, 55, boulevard Gambetta.
- M. MAURY, marchand de journaux, 16, rue Nationale.

DERNIÈRE LOCALE

Tribunal correctionnel

Audience du 25 janvier 1902

Délits de chasse et de pêche. — Une demi-douzaine de pêcheurs et de chasseurs sont punis d'amendes variant entre 25 et 50 francs.

Mandats de dépôt. — Un mandat de dépôt est décerné contre le nommé La Rohellec, Louis Marius, des Sables d'Olonnes. inculpé de vagabondage.

Egalement un autre mandat de dépôt est décerné contre le nommé Lafleur Paul, âgé de 18 ans, inculpé de vol d'un paleto et d'une lanterne, à Prayssac.

Fêtes du Carnaval 1902

Extension de la durée de validité des billets d'Aller et Retour

A l'occasion des Fêtes du Carnaval 1902, les billets aller et retour à prix réduits, qui auront été délivrés aux conditions des Tarifs spéciaux G. V. N° 2 et G. V. N° 102, du Samedi 8 Février inclus au Mardi gras 11 Février inclus, seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains du Mercredi des Cendres 12 Février.

Les billets de même nature conserveront leur durée de validité lorsqu'elle expirera après le 12 Février.

Bibliographie

Vient de paraître :

LE GUIDE DES MÈRES

ET DES NOURICES

Par le Docteur RENARD

Ancien médecin inspecteur des enfants

Cet important ouvrage est une véritable encyclopédie de tout ce qui a rapport à la première enfance :

Dans la 1^{re} partie, l'auteur donne à la future maman les conseils à suivre pour avoir une heureuse grossesse. Il prend ensuite l'enfant à sa naissance et le suit pendant tout son élevage, qu'il soit élevé au sein par sa mère ou une nourrice ou qu'il prenne le biberon.

La 2^e partie est consacrée au sevrage et à la dentition.

La 3^e traite de l'hygiène de l'enfant, des bains, du coucher, du sommeil, du réveil, des sorties, de la marche.

Dans la 4^e partie, l'auteur s'occupe des principales affections qui peuvent sévir sur l'enfant en bas âge : affection de l'appareil digestif, diarrhée, entérite, bronchite, coqueluche, fluxion de poitrine, convulsion, méningite.

Un chapitre spécial traite des fièvres éruptives : rougeole, variole, scarlatine, fièvre typhoïde.

Cet ouvrage donne le traitement à suivre, dans les croûtes de lait, la jaunisse, les brûlures, la hernie, etc. Il termine par un tableau pour la dentition et les pesées de l'enfant.

En consultant ce faible résumé de la table des matières de cet ouvrage, on voit que rien n'a été négligé pour en faire un guide qui sera journellement consulté par les mamans auxquelles il rendra de grands services.

Envoi franco contre un mandat poste de deux francs adressé au Bureau du journal.

MADemoiselle

MONTE-CRISTO

PAR B. FLEMMING

(Traduit de l'anglais par CH.-BERNARD DEROSNE)

PREMIÈRE PARTIE
UN JOLI TÊNOR

VI

Second avertissement

— Donnez-moi un chèque, et j'irai passer la journée à Castleford, à courir les boutiques. Je m'amuserai à dépenser de l'argent, tandis que Crtherine s'amusera à écouter les fadaïses de L. Dantrée. C'est un habile garçon, savez-vous, que votre futur gendre, mon cher baronnet; mais je ne crois pas qu'il vous ait dit ce que l'on sait de lui à la Nouvelle-Orléans. Oh! je ne prétends pas qu'il ait usé de sortilège pour plaire à Catherine, car le premier godelureau venu, avec des moustaches et un veston convenable, y aurait réussi de même. Mlle Dangerfield, comme Desdémone, a fait n'en doutez pas, plus de la moitié du chemin. Je parierais que la noce aura lieu dans les trois mois. Et maintenant, sir John, voyons

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas traité avec l'Agence Havas.

ce chèque, et soyez gentil.

Elle se leva, et sir John, qui était atterré, remplit un chèque de cent livres et le lui remit.

— C'est un gâteau jeté à Cerbère! dit la veuve gaiement. Savez-vous, sir John, qu'il y a plus de cinq ans que je n'ai eu autant d'argent. Comme il est heureux, pour moi, que j'aie rencontré le colonel Dangerfield et sa femme, en ce mémorable jour, il y a quinze ans, à l'Hôtel-Dieu! Qu'elle trouvaille pour une pauvre petite femme comme moi, que le secret d'un grand personnage! Merci, sir John et croyez que mes toilettes feront honneur à Scarswood pendant tout le temps que j'y resterai.

Mme Vavator tint parole, car les cents livres de sir John passèrent en achats de robes de chapeaux, de dentelles, qui la rendirent resplendissante des pieds à la tête.

Du reste, elle ne s'ennuyait pas du tout à Scarswood, y faisant tout ce qui lui passait par l'esprit.

Elle courait les environs dans le panier, passait des après-midi entière à Castleford, et faisait de petits voyages à Londres.

— Tout est possible à qui sait attendre, mon cher monsieur Dangerfield, dit-elle un jour au neveu du baronnet. Je crois que la règle s'applique aux femmes. Ne soyez pas impatient; votre temps comme le mien est proche. J'ai attendu pendant près de dix-huit ans, et vous murmurez, ingrat, parce qu'il vous faut attendre le même nombre de semaines. Comment se fait-il qu'on ne vous voie plus jamais

à Scarswood!

Elle fit monter l'attorney de Castleford dans sa voiture et l'emmena avec elle. Depuis la soirée de l'anniversaire de la naissance de Catherine, Richard n'avait pas mis les pieds au château.

— Vous plus que tout autre ne devriez pas avoir besoin de m'adresser un semblable question. Que diable voulez-vous que j'aie faire à Scarswood?... contempler les ébats d'une folle et d'un coquin.

— Mon cher monsieur Dangerfield, n'êtes-vous pas un peu sévère?... une folle et un coquin!... Catherine aurait-elle été si folle, si elle vous avait accepté, l'autre soir, pour futur époux?

O ma cousine au cœur pervers

O Catherine! vous n'êtes plus rien pour moi!

— Allons, soyez raisonnable, monsieur Dangerfield. Vous êtes aussi pauvre que l'est Dantrée; et, si vous voulez me permettre de parler franchement, vous n'avez pas le quart de sa bonne mine. Et puis ne vous fâchez donc pas!... ce mariage n'est pas fait.

— Non, mais il le sera bientôt. Le bruit court, dans la ville, qu'il est fixé aux premiers jours de janvier. Ne vous moquez donc pas, madame Vavator. Le mariage aura lieu aussi sûrement qu'il est sûr que nous sommes assis là tous deux, et sa conséquence immédiate sera la naissance d'un héritier de Scarswood. Il est donc tout à fait impossible que Scarswood m'échoie jamais.

Mme Vavar se mit à rire.

— Impossible est un bien gros mot, am Richard. Trop gros pour mon vocabulaire. Ecoutez-moi! Voulez-vous me donner votre promesse écrite que le jour où Scarswood et son magnifique revenu vous appartiendront, vous me compterez dix mille livres? C'est un assez beau prix, mais qui n'a rien de trop élevé, si l'on considère le service que je vous rendrai.

Il la regardait d'un air sombre, très anxieux.

— Madame Vavator, dit-il en articulait lentement ses paroles, si toutefois c'est bien votre nom, sachez que je ne suis pas homme à compromettre mon honneur avec vous ni avec personne. Je suis homme de loi et je ne violerais pas la loi. Vous êtes trop habile pour moi, et j'entends n'avoir jamais affaire à vous. Si vous avez de la haine pour quelqu'un, je crois que peu de chose au monde vous empêcherait de la satisfaire. Mais je ne suis nullement disposé à me faire votre complice. Si Scarswood devait jamais être à moi, apprenez que c'est par les moyens légaux que je l'obtiendrais et non par un crime.

Mme Vavator se renversa sur les coussins de la voiture et éclata de rire comme une folle.

Ils étaient dans les rues de Castleford et les passants relevaient la tête et souriaient en la voyant rire ainsi.

(A suivre.)

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

De Paris à Toulouse

| | | 17 | | 5 (1) | | 23 (3) | | 35 | | 1125 | |
|-------------------------|----------|--|------------------------|------------------------|--|--|--|--|--|--|--|
| | | EXPRESS. | EXPRESS. | EXPRESS. | DIRECT. | EXPRESS. | DIRECT. | EXPRESS. | DIRECT. | EXPRESS. | DIRECT. |
| | | 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class. | 1 ^{re} class. | 1 ^{re} class. | 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class. | 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class. | 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class. | 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class. | 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class. | 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class. | 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class. |
| PARIS..... | départ.. | 3 10s. | 10 10 m. | 8 58s. | 11 14s. | — | — | — | — | — | — |
| LIMOGES..... | arrivée. | 1 50 | 4 38 | 3 16 m. | 9 2 | — | — | — | — | — | — |
| | départ.. | 3 34 | 4 46 | 3 24 m. | 9 29 | — | — | — | — | — | — |
| BRIVE..... | arrivée. | 6 36 | 6 34 | 4 57 | 12 32 m. | — | — | — | — | — | — |
| | départ.. | 6 45 | 7 1 | 5 5 | 1 | — | — | — | — | — | 7 11s. |
| Gignac-Cressensac..... | | 7 20 | — | — | 1 38 | — | — | — | — | — | 7 49 |
| SOULLAC..... | arrivée. | 7 40 | 7 39 | 5 41 | 1 59 | — | — | — | — | — | 8 10 |
| | départ.. | 7 45 | 7 40 | 5 44 | 2 3 | — | — | — | — | — | 8 18 |
| CAZOULÈS..... | arrivée. | 7 52 | — | — | 2 10 | — | — | — | — | — | 8 25 |
| | départ.. | 7 53 | — | — | 2 11 | — | — | — | — | — | 8 27 |
| Lamothe-Fénelon..... | | 8 9 | — | — | 2 26 | — | — | — | — | — | 8 42 |
| Nozac..... | | 8 19 | — | — | 2 37 | — | — | — | — | — | 8 53 |
| GOURDON..... | | 8 31 | 8 8 | 6 9 | 2 50 | — | — | — | — | — | 9 6 |
| Saint-Clair..... | | 8 40 | — | — | 3 | — | — | — | — | — | 9 16 |
| Dégagnac..... | | 8 51 | — | — | 3 12 | — | — | — | — | — | 9 28 |
| Thédirac-Peyrilles..... | | 9 2 | — | — | 3 24 | — | — | — | — | — | 9 40 |
| Saint-Denis-Catus..... | | 9 13 | — | — | 3 35 | — | — | — | — | — | 9 51 |
| Espère..... | | 9 22 | — | — | 3 45 | — | — | — | — | — | 10 1 |
| CAHORS..... | arrivée. | 9 32 | 8 47 | 6 45 | 3 56 | — | — | — | — | — | 10 12 s. r. |
| | départ.. | 9 41 | 8 54 | 6 54 | 4 5 | — | — | — | — | — | 7 30 s. r. |
| Sept-Ponts..... | | 9 51 | — | — | 4 16 | — | — | — | — | — | 7 42 m. |
| Cieurac..... | | 10 5 | — | — | 4 32 | — | — | — | — | — | 7 59 |
| Lalbenque..... | | 10 12 | — | — | 4 40 | — | — | — | — | — | 8 8 |
| Caussade..... | | 10 45 | 9 36 | 7 32 | 5 15 | — | — | — | — | — | 8 45 |
| MONTAUBAN..... | arrivée. | 11 19 | 10 1 | 7 56 | 5 55 | — | — | — | — | — | 9 27 |
| TOULOUSE..... | arrivée. | 12 13s. | 10 49s. | 8 45 | 7 51 | — | — | — | — | — | — |

De Toulouse à Paris

| | | 42 (4) | | 16 (2) | | 1140-1128 | | 1132 (*) | | 4 | | 1126 | | 1136 | | 40 | |
|---------------------|-----------|------------------------|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|---------|
| | | EXPRESS | EXPRESS | EXPRESS | DIRECT | EXPRESS | EXPRESS |
| | | 1 ^{re} class. | 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class. | 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class. | 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class. | 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class. | 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class. | 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class. | 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class. | 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class. | 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class. | 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class. | 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class. | 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class. | 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class. | 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class. | |
| TOULOUSE..d. | 1 s. | 2 43s. | 3 18s. | 5 45s. | 8 40s. | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| MONTAUBAN d. | 1 49 | 3 37 | 4 32 | 7 30 | 9 31 | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| Caussade..... | — | 4 1 | 5 12 | 8 11 | 9 53 | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| Lalbenque..... | — | — | 5 53 | 8 52 | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| Cieurac..... | — | — | 6 2 | 9 1 | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| Sept-Ponts..... | — | — | 6 14 | 9 13 | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| CAHORS..... | arr. 2 45 | 4 38 | 6 22 | 9 21 | 10 30 | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| | dép. 2 49 | 4 48 | 6 40 | — | 10 36 | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| Espère..... | — | — | 6 53 | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| St-Denis-Catus..... | — | — | 7 7 | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| Thédirac-Peyril. | — | — | 7 21 | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| Dégagnac..... | — | — | 7 30 | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| Saint-Clair..... | — | — | 7 40 | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| GOURDON..... | — | 5 30 | 7 55 | — | 11 19 | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| Nozac..... | — | — | 8 4 | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| Lamothe-Fénel. | — | — | 8 13 | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| CAZOULÈS..... | a. — | — | 8 25 | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| | d. — | — | 8 26 | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| SOULLAC..... | a. 3 47 | 5 51 | 8 34 | — | 11 43 | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| | d. 3 48 | 5 55 | 8 39 | — | 11 44 | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| Gignac-Cressens. | — | — | 9 9 | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| BRIVE..... | a. 4 24 | 6 31 | 9 44 | — | 12 22 m | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| | d. 4 28 | 7 | — | — | 12 29 | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| PARIS. arrivée. | 12 5 m | 4 21 m. | — | — | 9 39 | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — |

1^{re} et 2^e classe, pour 200 kilomètres minimum; 3^e classe pour 500 kilomètres.
 (*) Le train 1132 n'a lieu que les jours de foire à Montauban.

De Cahors à Libos

| | Omnibus. | Mixte (3 ^e cl.) | Poste. | Omnibus. |
|------------------|----------|----------------------------|--------|----------|
| CAHORS — D. | 6 5 | 7 50 | 12 49 | 6 20 |
| Mérouis..... | 6 49 | 8 12 | 1 38 | 6 44 |
| Arrêt Douelle | 6 48 | — | — | 6 48 |
| Parnac..... | 6 50 | 8 59 | 1 44 | 6 55 |
| Luzac..... | 6 56 | 8 55 | 1 20 | 7 2 |
| Castelfranc..... | 6 49 | 9 20 | 1 32 | 7 15 |
| Arr. Prayssac | 6 52 | — | 1 35 | 7 18 |
| Puy-l'Évêque .. | 7 4 | 9 42 | 1 43 | 7 28 |
| Duravel..... | 7 8 | 9 55 | 1 50 | 7 35 |
| Soturac-Toussac | 7 16 | 10 7 | 1 58 | 7 43 |
| Fumel..... | 7 25 | 10 32 | 2 7 | 7 53 |
| LIBOS — A. | 7 31 | 10 39 | 2 13 | 7 59 |
| PARS — Arr. | 11 32s. | — | 4 21 | 8 39 m |

De Libos à Cahors

| | Poste. | Omnibus. | Omnibus. |
|------------------|--------|----------|----------|
| PARIS — D. | 7 50s. | 10 59s. | 7 5m. |
| LIBOS — A. | 7 6 | 3 8 | 8 55 |
| Fumel..... | 8 6 | 3 17 | 9 9 |
| Soturac-Toussac. | 8 16 | 3 33 | 9 25 |
| Duravel..... | 8 25 | 3 40 | 9 32 |
| Puy-l'Évêque .. | 8 30 | 3 47 | 9 39 |
| Arr. Prayssac .. | 8 37 | 3 54 | 9 46 |
| Castelfranc..... | 8 45 | 3 59 | 9 51 |
| Luzac..... | 8 54 | 4 9 | 10 1 |
| Parnac..... | 9 3 | 4 17 | 10 9 |
| Arrêt Douelle | 9 8 | 4 22 | 10 14 |
| Mérouis..... | 9 13 | 4 27 | 10 19 |
| CAHORS — A. | 9 25 | 4 39 | 10 31 |

De Cahors à Capdenac

| | Omnibus. | Omnibus. | Omnibus. |
|------------------|----------|----------|----------|
| CAHORS — D. | 7 25 | 1 27 | 6 27 |
| Cabessut, halte | 7 32 | 1 36 | 6 36 |
| Arcambal..... | 7 43 | 1 47 | 6 46 |
| Mers..... | 7 52 | 1 56 | 6 54 |
| Saint-Géry..... | 8 1 | 2 4 | 7 2 |
| Condat..... | 8 14 | 2 17 | 7 14 |
| St-Cirq, halte. | 8 21 | 2 24 | 7 20 |
| St-Martin-Lab. | 8 33 | 2 33 | 7 28 |
| Calvignac, halte | 8 44 | 2 44 | 7 35 |
| Cajarc..... | 8 53 | 2 55 | 7 47 |
| Montbrun, halte | 9 6 | 3 6 | 7 57 |
| Toirac..... | 9 16 | 3 16 | 8 6 |
| Lamadelle..... | 9 29 | 3 29 | 8 18 |
| CAPDENAC, A. | 9 41 | 3 41 | 8 30 |

De Capdenac à Cahors

| | Omnibus. | Omnibus. | Omnibus. |
|------------------|----------|----------|----------|
| CAPDENAC, D. | 7 33 | 11 9 | 5 19 s. |
| Lamadelle..... | 7 40 | 11 21 | 5 31 s. |
| Toirac..... | 7 50 | 11 33 | 5 45 |
| Montbrun, halte | 8 4 | 11 42 | 5 52 |
| Cajarc..... | 8 14 | 11 55 | 6 4 |
| Calvignac, halte | 8 24 | 12 6 | 6 15 |
| St-Martin-Lab. | 8 32 | 12 14 | 6 24 |
| St-Cirq, halte. | 8 40 | 12 23 | 6 35 |
| Condat..... | 8 46 | 12 30 | 6 40 |
| Saint-Géry..... | 9 9 | 12 43 | 7 9 |
| Mers..... | 9 5 | 12 51 | 7 6 |
| Arcambal..... | 9 15 | 1 | 7 15 |
| Cabessut, halte. | 9 25 | 1 11 | 7 26 |
| CAHORS — A. | 9 31 | 1 19 | 7 34 |

Bibliographie

SAINT-NICOLAS. — 23^e année. — Sommaire du n° 8 — du 23 janvier 1902.

Bon cœur ! par Pierre du Château. — Monsieur qui va là (comédie), par M^{me} Anseau. — La Capitaine du « Yucatan », par E. Salgari. — Le Royaume d'Yvetot, par Victorien Aury. — Est-il borgne ? par Tante Nicole. — Concours de cartonnage. — Tirelire aux Davinettes. — Boîte aux Lettres.

Illustrations de A. Bertrand
G. Gamba, A. Birch, R. Daguat.

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande par lettre affranchie.

Bureaux à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris, et chez tous les libraires.

Abonnements : Paris et Départements : six mois 10 fr. ; un an 18 fr.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris, 6^e. — Sommaire du 23 janvier 1902.

V^{ie} Nacla : Chronique. — Arthur Doulliac : L'entrevue de Séronne. — Georges Olmet : Le Brasseur d'affaires (suite). — V^{ie} Henri de Bornier : La lizardière (suite). — Xanrof : Le dossier Segouillat. — Camille Flammarion : Stella (suite). — Henry Grenet : 100 millions (suite). — Variétés. — Petite correspondance.

LE MONITEUR DE LA MODE

Sommaire du 12 janvier 1902

Comme ils sont jolis tous ces objets de layette, toutes ces coquetteries des tout petits.

Dec toilettes très pratiques, en tout dix-sept, pour la ville, les visites, l'intérieur, etc., etc.

Parmi les illustrations, l'installation d'un comptoir pour vente de charité, et un article très détaillé.

Un « pourquoi » intéressant, une chronique parisienne, racontant beaucoup de nouveautés.

Puis, l'article « Graphologie », des récréations, la correspondance, l'art culinaire.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0